

COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 octobre 2020

Sur convocation en date du 12 octobre 2020.

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- **Intervention de Madame Monique GIBOTTEAU**, 1^{ère} Vice-Présidente du Département de Loir-et-Cher chargée des solidarités, **et du Docteur GBADAMASSI** sur le dispositif « Plateforme Alternative d'Innovation en Santé » (PAIS)
- **Ecomobilité** : Intervention de M. METAY, cabinet VIATEC, en charge de l'étude de faisabilité
- **Présentation de la CPHV**, de ses compétences, des agents intercommunaux (films, échanges)
- **Finances** : Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- **Développement Economique** : Points sur les différents dossiers au titre des aides économiques
- **Très Haut Débit** : Rapport 2019 du SMO Val de Loire Numérique
- **Environnement** : Demande de subvention au Département pour les destructions de nids de frelons asiatiques (DADD 2021)
- **Personnel CPHV** : Noël des agents
- **Questions diverses**

Étaient présents et ayant pris part au vote :

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Pezou Pierre Solon Christèle Camus Gabrielle Faudet-Nellenbach | Fréteval Pascal Trassard Carole Barrault Evelyne Gandon | Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Nathalie Vitras | Droué Gilles Volant Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Bruno Brych |
| St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet Natacha Serpin | St-Jean Froidmentel Laurent Borel | Busloup Philippe Flenner | Lignières Patrice Couty Carole Edy |
| Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux | Ouzouer-le-Doyen Pierre Brousse | Chauvigny-du-Perche Danielle Périn | Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies |
| La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant | Lisle Marylène Gouet | La Fontenelle Joël Verdier | Le Poislay Séverine Coigneau |
| La Chapelle Vicomtesse | Brévainville Dominique Brunet | Renay Guy Deshayes | Romilly-du-Perche Régine Vassaux |
| Villebout Daniel Alazard | Bouffry Monique Soria | Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet | |

Étaient absents : Jean-Pierre Brulé, Marcel Defremont, Daniel Barilleau, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Didier Duchesne, Bernard Pillefer, Jean-Pierre Coyau, Jean-Maurice Brunet, Aurélien Lemoine, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Gautier Béranger, André Laisement, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Marcel Defremont à Philippe Flenner, Bernard Pillefer à Pascal Trassard, Jean-Pierre Coyau à Marie-France Arneau, Christiane Gourdel à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Philippe FLENNER a été désigné secrétaire de séance.

Le Président appelle les membres du conseil communautaire à se prononcer sur les comptes rendus des séances du 16 juillet 2020, du 23 juillet 2020, du 7 septembre 2020. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Le Président précise que lors de la réunion du 7 septembre 2020, il a présenté le projet de cabinet dentaire à Morée comme étant porté par Madame Carmen MANGOLD, or il s'agit bien d'un projet porté par M. Pierre MANGOLD comme indiqué dans la délibération.

Point 1 – Intervention de Madame Magali CHAPEY, Sous-préfète de Vendôme

Magali CHAPEY : Je suis en poste depuis trois semaines en tant que nouvelle Sous-Préfète de Vendôme – dont deux semaines de formation. J'essaierais de venir vous rencontrer régulièrement sur le terrain afin que nous puissions échanger. Monsieur BOURGEOIS m'a indiqué que cette réunion était aussi consacrée à l'accueil des nouveaux élus et à la présentation du territoire, des compétences et des actions communautaires. Je souhaitais donc tout particulièrement être présente.

Point 2 – Intervention du Docteur Isaac GBADAMASSI sur le dispositif « Plateforme Alternative d'Innovation en Santé » (PAÏS)

Président : Mme Monique GIBOTTEAU qui devait intervenir avec le Docteur Isaac GBADAMASSI s'excuse de ne pouvoir être présente car elle est souffrante.

Les élus ont été destinataires de la convention « Plateforme Alternative d'Innovation en Santé » proposée par l'association PAÏS Loir-et-Cher et le Département de Loir-et-Cher.

Isaac GBADAMASSI : J'ai travaillé dans le secteur hospitalier pendant 36 ans, à Blois et à Tours notamment, et particulièrement au SAMU et aux services des urgences. Aux urgences, j'ai déjà connu dans le passé des situations similaires à aujourd'hui – pandémie de COVID-19 – où le service était débordé. J'ai alors pris l'initiative de rencontrer les services de l'Etat ainsi que les médecins de ville. En effet, réorganiser la médecine de ville paraissait essentielle pour désengorger le service des urgences et réduire les transports des patients par ambulance, dont le coût est élevé.

Il est apparu que beaucoup de médecins manquaient de secrétaire pour prendre les rendez-vous. C'est une tâche que certains doivent effectuer eux-mêmes. Il paraissait donc intéressant de soutenir l'emploi de secrétaires pour les médecins de ville pour les décharger de cette tâche.

Par ailleurs, les médecins participants au dispositif ont mis en place un planning, établi 6 mois à l'avance, pour recevoir les patients pour des « soins imprévus ». Cette nouvelle organisation a permis de réduire les transports à l'hôpital de 25 % en deux ans. Les personnels concernés sont formés sur le fonctionnement de ce dispositif.

Parallèlement, ce type de dispositif a été mis en place en Sologne pour les clients du Center Parc pour que les patients sur site puissent être pris en charge efficacement.

A noter que les jeunes médecins apprécient de fonctionner dans un cadre comme celui proposé par PAÏS. Le planning organise les gardes de médecins et les aide donc à avoir un rythme « normal » de vie et à améliorer leur qualité de vie. Un tel schéma n'est pas antinomique avec la création d'une maison de santé, au contraire il repose sur le même principe de collaboration entre praticiens. Il a aussi permis aux médecins de prendre plus facilement des stagiaires.

Six médecins, dont trois femmes, des environs de Montoire ont rejoint le dispositif en mai dernier. Sur Vendôme, c'est plus compliqué, cela change des habitudes.

Le Département de Loir-et-Cher s'est joint à l'association pour promouvoir et étendre le dispositif. Il est proposé à la CPHV de se joindre à cette initiative qui relie l'hôpital, la médecine de ville et les collectivités locales.

Pierre BROUSSE : L'apport financier demandé à la CPHV dans le cadre de la convention PAÏS serait de 42 centimes par habitants soit 3 864,84 € par an (population INSEE 2017 : 9202). En tenant compte des projets intercommunaux dans le domaine de la santé, cela paraît être le bon chemin à prendre.

Laurent BOREL : Y-a-t-il des adhérents à ce dispositif sur le territoire de la CPHV.

Isaac GBADAMASSI : Pas pour le moment. L'association essaie d'insuffler du sang jeune dans le système et de gonfler le pôle de médecins. Si l'ambiance entre les médecins est bonne, ils resteront.

Laurent BOREL : Donc les médecins adhérents les plus proches sont sur le secteur de Montoire ?

Isaac GBADAMASSI : L'association avait contacté le Docteur BUSSEREAU de Pezou à ce sujet. Elle exerce seule à son domicile pour le moment. Elle a accepté d'accueillir un stagiaire. Faire venir les médecins est une problématique, mais il y a des possibilités de faire venir des praticiens de Vendôme, Blois, Tours... Mais les jeunes ont envie de travailler différemment.

Marie-France ARNEAU : La CPHV couvre un très grand secteur mais avec peu et de moins en moins de médecins. Comment peut-on les faire venir ?

Isaac GBADAMASSI : Les médecins qui travaillent chez nous sont dispatchés de façon très large. Il est important également de gonfler le nombre de médecins, même dans des communes limitrophes. Une bonne dynamique permettra d'en attirer encore d'autres. Il est dommage que les médecins de Vendôme ne soient pas encore dans le dispositif.

Marie-France ARNEAU : Peut-être faut-il en effet essayer et investir dans un tel dispositif, mais rien n'est simple. Les gardes du dimanche, aucun médecin n'en veut. C'est difficile d'en faire venir. Avoir le soutien des élus est sans doute une bonne chose, mais ce qu'il faut c'est que les médecins s'impliquent.

Isaac GBADAMASSI : Vous avez raison, mais une société qui n'anticipe pas est une société qui meurt.

Pascal TRASSARD : La convention proposée a seulement une durée de validité de deux ans (31/12/2022) ?

Isaac GBADAMASSI : C'est ce que la convention stipule, mais une fois le dispositif en place, le but sera évidemment de ne pas le lâcher.

Pascal TRASSARD : Si on vous en donne le pouvoir, pouvez-vous nous faire venir un médecin dans les deux ans.

Isaac GBADAMASSI : Je ne sais pas si j'ai ce pouvoir. Il faut parler des médecins et des conditions de la pratique de la médecine sur les territoires. Comment peut-on aider à faire venir des médecins sur un territoire rural comme la CPHV. Une bonne ambiance serait facilitatrice. Cela pourra être aussi sur des permanences quelques jours de la semaine. Pour le moment, l'association n'a jamais mis fin à un partenariat engagé.

Président : Il sera proposé lors du prochain conseil communautaire de participer à ce dispositif et de signer la convention proposée pour 2021 et 2022, pour un coût annuel de 3 864,84 €.

Point 3 – Ecomobilité – Intervention de M. METAY, cabinet VIATEC, en charge de l'étude de faisabilité

Pierre SOLON : L'écomobilité est un sujet qui a de la résonance dans la population et sur notre territoire. C'est un projet écologique mais aussi économique car il contribue à nous libérer de la dépendance énergétique. Le souhait est aussi de pouvoir connecter les deux gros bassins d'emplois que sont Vendôme et Cloyes.

Monsieur METAY (ingénieur conseil du cabinet VIATEC sur le projet d'écomobilité de la CPHV) présente l'étude en cours de réalisation. (cf diaporama)

Une proposition de tracés sera présentée lors de la prochaine réunion de la Commission. Un chiffrage du projet sera également effectué, en fonction de la définition de celui-ci.

Pierre SOLON : Il avait été envisagé d'inclure une composante touristique au projet en reliant les principaux sites par voie d'écomobilité. Au vu des investissements que cela nécessiterait, il est proposé de mettre de côté cet aspect dans le projet final. En revanche, les voies d'écomobilité proposées devront suivre les circuits touristiques déjà existants. Le projet étudie deux axes forts, la Vallée du Loir et Droué-Cloyes. Il y a déjà des équipements d'écomobilité sur Droué, mais il pourrait aussi être pertinent de les renforcer.

Sixtine LAME : Dans la présentation de ce soir, vous indiquez un nombre limité de trajets entre Moisy et Morée. Qu'en est-il du transport scolaire ?

Monsieur METAY : Seuls les trajets domicile-lieu de travail sont indiqués dans le schéma de l'étude.

Président : L'avis du conseil communautaire est demandé pour continuer l'étude du projet dans les hypothèses exposées par Pierre SOLON (voir plus haut) :

Le conseil communautaire donne son **avis favorable de principe** à la poursuite de l'étude du projet dans le cadre défini au cours de cette réunion (Pour : 34 – Abstention : 4 (Carole BARRAULT, Régine VASSAUX, Alain BRUNET, Rémi PENNAIS) – Contre : 1 (Monique SORIA).

Point 4 – Présentation de la CPHV, de ses compétences, des agents intercommunaux (films, échanges)

- Diffusion du film de présentation de la CPHV
- Diffusion du film des travaux sur l'ouvrage hydraulique de Courcelles à Fréteval
- Distribution de documents aux élus
- Présentation du personnel communautaire

Point 5 – Finances – Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il convient de transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher une liste de propositions de commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette liste doit être constituée de vingt noms de personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de vingt noms de personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de soumettre la liste suivante pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

| | COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLEANTS |
|----|------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1 | RIVIERE André / PEZOU | RONCAY Yves / MOREE |
| 2 | BROCHARD Nicolas / MOREE | BECQUEREAU Jean-Marie / PEZOU |
| 3 | DURAND Jacky / FRETEVAL | AUBRY Christine / RUAN SUR EGVONNE |
| 4 | COLLIN Franck / MOREE | GUILLEMIN Mickaël / MOREE |
| 5 | GROSSIN Patrick / PEZOU | MELIN Jean / FONTAINE RAOUL |
| 6 | PERIN Danielle / CHAUVIGNY DU PERCHE | COHERGNE Danielle / RENAY |
| 7 | GAUTHIER Alain / ST HILAIRE LA GRAVELLE | BEAUDOUX Michel / MOISY |
| 8 | BRUNET Dominique / BREVAINVILLE | THIECHARD Alain / BUSLOUP |
| 9 | DEFREMONT Marcel / BUSLOUP | NATALI Cyril / LE POISLAY |
| 10 | PIERRON Gérard / OUZOUEUR LE DOYEN | BRUNET Paul / ROMILLY DU PERCHE |
| 11 | CHAUVEAU Annick / ROMILLY DU PERCHE | LECOMTE Christelle / LA FONTENELLE |
| 12 | VERDIER Joël / LA FONTENELLE | RICOIS Ghislaine / ST HILAIRE LA GRAVELLE |
| 13 | FRANCHET Cyrille / LISLE | SORIA Monique / BOUFFRY |
| 14 | BADAIRE Hugues / MOISY | MARECHAL Patrick / OUZOUEUR LE DOYEN |
| 15 | ALAZARD Daniel / VILLEBOUT | KHATIR Virginie / PEZOU |
| 16 | COIGNEAU Séverine / LE POISLAY | LEMONNIER Patricia / RENAY |
| 17 | LAUMONNIER BEAUJOUAN Valérie / LIGNIERES | DUFRESNE Bruno / BOUFFRY |
| 18 | DESHAYES Guy / RENAY | FOUGEREUX Laurent / CHAUVIGNY DU PERCHE |
| 19 | DE BEAUDIGNIES Sibylle / FONTAINE RAOUL | BARROT Jean-François / PEZOU |
| 20 | BRUNET Alain / RUAN SUR EGVONNE | BELOEIL Yves / LA CHAPELLE VICOMTESSE |

Point 6 – Développement Economique

1) Ostéopathe à Fréteval – Aide économique pour l’installation d’une activité médicale

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la sollicitation de Madame Morgane GIRARD-DELPECH, ostéopathe occupant depuis le 7 octobre 2020 un cabinet au 5 rue de l'étang – 41160 Fréteval. Elle effectue également des consultations à domicile sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} septembre 2020.

Suite à cette installation, Madame Morgane GIRARD-DELPECH a déposé une demande d'aide économique à la CPHV afin d'acquérir le matériel nécessaire au démarrage de son activité, comprenant :

- matériel ostéopathique : table électrique, pistolet d'ajustement, fureteur, ciseaux k-tape
- matériel médical : négatoscope, tensiomètre, thermomètre, stéthoscope, marteau reflexe, diapason
- autres : bureau, chaises, bibliothèque, imprimante multifonctions

La dépense subventionnable correspondante à l'ensemble de ces acquisitions s'élève à 3 360,00 € HT.

Afin de soutenir l'installation d'une nouvelle profession médicale sur le territoire communautaire et après avis de la commission Développement Economique de la CPHV qui s'est réunie le 15 octobre 2020, le Président propose d'octroyer une aide à hauteur de 80 % pour un montant de dépense subventionnable de 3 360,00 € HT, soit une aide économique plafonnée à 2 688,00 €.

Si le montant des dépenses réellement constatées est inférieur à 3 360,00 € HT, le montant de l'aide sera recalculé au prorata du coût de la dépense réelle HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique, dans les conditions visées ci-dessus, à Madame Morgane GIRARD-DELPECH ou toute personne morale se substituant à elle, pour la réalisation des dépenses susmentionnées,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide sur production des justificatifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2) Artiste-libre peintre à Fontaine-Raoul – Aide économique suite à la pandémie de COVID-19

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 22 juin 2020, instituant une politique intercommunale d'aides aux Très Petites Entreprises pour le redémarrage de l'économie sur le territoire de la CPHV suite à la pandémie de COVID-19

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la sollicitation de Madame Catherine CLOUET, artiste-libre peintre, suite aux difficultés rencontrées en raison de la pandémie de COVID-19.

En effet, la fermeture des lieux touristiques et des équipements culturels, ainsi que les nombreuses annulations d'événements, ont empêché Madame Catherine CLOUET d'exposer ses créations.

Madame Catherine CLOUET a donc déposé une demande d'aide au titre du fonds intercommunal constitué pour assister les entreprises impactées par le ralentissement économique généré par la pandémie de COVID-19. Sa demande porte sur l'acquisition de deux pièces de soie, base de travail pour ses réalisations artistiques :

- une pièce de Pongé pure soie (largeur 90cm, longueur 50m, à 5,99 € HT / mètre), pour un montant de 299,50 € HT,
- une pièce de Crêpe de Chine pure soie (largeur 90 cm, longueur 50m à 8,49 € HT / mètre) pour un montant de 382,05 € HT.

Le coût total de ces acquisitions est donc de 681,55 € HT. Le Président propose d'accorder une aide de 545,24 €, correspondant à 80 % d'une dépense subventionnable de 681,55 € HT. Si le montant des dépenses réellement constatées est inférieur à 681,55 € HT, le montant de l'aide sera recalculé au prorata du coût de la dépense réelle HT.

Monsieur Dominique BRUNET ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide, dans les conditions visées ci-dessus, à Madame Catherine CLOUET (SIREN : 409909744) ou toute personne morale se substituant à elle, pour la réalisation des dépenses susmentionnées,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique sur production des justificatifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Point 7 – Très Haut Débit – Rapport d'activités 2019 du SMO Val de Loire Numérique

Le Président présente aux délégués communautaires le rapport annuel 2019 concernant les actions entreprises par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dont la Communauté du Perche & Haut Vendômois participe au financement.

L'année 2019 s'est notamment caractérisée par le début de la commercialisation de prises en fibre optique. Elle est également marquée par l'installation des premiers sites du wifi touristique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ATTESTE** qu'il a pris connaissance du rapport d'activités 2019 du SMO Val de Loire Numérique.

Point 8 – Environnement – Demande de subvention au Département pour les destructions de nids de frelons asiatiques (DDAD 2021)

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Département de Loir-et-Cher, au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour l'exercice 2021, dans le cadre de la prise en charge par la CPHV des opérations de destructions de nids de frelons asiatiques chez les particuliers ou sur les propriétés des communes membres de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Département au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable pour 2021, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Point 9 – Personnel CPHV – Action sociale – Colis de Noël aux agents

Vu la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder un colis de Noël à tous les agents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour les exercices 2020 à 2025. Le colis aura une valeur de 100,00 €.

Les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Principal des exercices budgétaires suivants :

- Exercice 2020 : 100,00 € par colis
- Exercice 2021 : 100,00 € par colis
- Exercice 2022 : 100,00 € par colis
- Exercice 2023 : 100,00 € par colis
- Exercice 2024 : 100,00 € par colis
- Exercice 2025 : 100,00 € par colis

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder un colis de Noël d'une valeur de 100,00 € à chacun des agents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour les exercices 2020 à 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Yves BELOEIL demande ce que prévoit les autres communes concernant les fêtes de Noël dans le contexte d'une épidémie de COVID-19 toujours active. La foire de Noël de Droué a par exemple été annulée. Quelles sont les consignes des services de l'Etat ?

Magali CHAPEY, Sous-Préfète de Vendôme : On est encore très en-deçà de la période de Noël, mais il faut anticiper pour éviter de bloquer cette période. La volonté du Préfet est d'éviter les interdictions mais ces événements, quand ils se tiendront, se dérouleront sans doute sous contraintes. Dans certains cas qui impliquent des regroupements dans des salles, c'est sans doute mal engagé. Dans le même temps, il ne s'agit pas de bloquer toute l'économie, ni de recourir à des interdictions systématiques.

Marylène GOUET : Comment faire respecter les mesures sanitaires dans le cas des gens du voyage. Ils sont installés régulièrement à l'aire de jeux à Lisle. De quels moyens dispose-t-on pour que la population soit protégée.

Magali CHAPEY, Sous-Préfète de Vendôme : Le principe des gens du voyage est qu'ils voyagent. Le médiateur peut aider à faire le lien, et rappeler les mesures qui doivent être respectées par tous, y compris par les gens du voyage. Mais ce n'est pas toujours facile.

Marylène GOUET : Peuvent-ils vraiment influencer sur la façon de se comporter ?

Magali CHAPEY, Sous-Préfète de Vendôme : Cela fonctionne plutôt bien. Malheureusement, la médiatrice qui opérait sur le Département vient de décéder.

Pierre SOLON : La Commission « Aménagement de l'Espace » ne s'est pas encore réunie. Nous attendions que les autres commissions se réunissent et puissent faire le point dans leurs domaines. Elle sera donc convoquée prochainement pour commencer à travailler sur le projet de territoire et étudier les différents dossiers la concernant.

Pierre SOLON : Suite au compte-rendu de la réunion SCOT, j'ai indiqué par e-mail mon désaccord quant à la suppression de Pezou en tant que pôle du projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires du Grand Vendômois – une zone allant de Morée à Pezou étant constituée. Nous avons pourtant évoqué le sujet auprès du Président du SCOT, avec Alain BOURGEOIS et Jean-Marie NEFF (ancien vice-président de la CPHV et ancien Maire de Lisle) mais nos remarques n'ont visiblement pas été prises en compte.

Le Président : Le sujet du SCOT est un sujet qui nous tient à cœur. Il faut défendre nos intérêts et ne pas leur laisser la partie facile. Pour rappel, le SCOT prévaudra sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (actuellement en phase d'enquête publique), et il y a également le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pierre SOLON : Les faits ont du sens, et on a parfois l'impression d'être traité comme une banlieue parisienne. Il est impératif de conserver les résultats obtenus via le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Magali CHAPEY, Sous-Préfète de Vendôme : Pour revenir sur le COVID-19, une cellule a été mise en place par la Préfecture que je vous invite à contacter pour toute question que vous pourriez avoir. Une question qui revient souvent est sur la tenue des mariages – tout se passe bien pour ce qui est de la cérémonie en mairie, mais après et eu égard aux mesures à prendre, c'est plus difficile, et il n'est plus question pour les collectivités de louer les salles polyvalentes.

S'agissant du plan de relance de l'économie, il devra s'appliquer à de nombreux secteurs, suivant des appels à projets, et il ne sera pas facile de s'y retrouver. L'Etat peut fournir un appui financier et autres (ingénierie) aux collectivités locales. Il faudra s'accorder entre nous – y compris entre les services de l'Etat. L'agriculture n'est pas le secteur le plus impacté par le ralentissement économique – d'autres sont en difficulté réelle, avec des conséquences pour nos administrés et nos territoires. Il faudra donc se rencontrer en amont pour étudier les moyens de soutenir au mieux ces entreprises.

Le Président lève la séance à 22h30.